

22 avr 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 22 avril 2005

## Pension des Indépendants

Sur proposition de Madame Sabine Laruelle, Ministre des Classes Moyennes et de l'Agriculture, et de Monsieur Bruno Tobbacq, Ministre des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) portant règlement général relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants.

Sur proposition de Madame Sabine Laruelle, Ministre des Classes Moyennes et de l'Agriculture, et de Monsieur Bruno Tobbacq, Ministre des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) portant règlement général relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants.

Par la modification à l'article 7bis de l'arrêté royal précité (\*) intervenue via la loi programme du 24 décembre 2004, tous les conjoints aidants seront, à partir du 1er juillet 2005, obligatoirement assujettis à la totalité du statut social des travailleurs indépendants. Pour un groupe déterminé de conjoints aidants, la conséquence est qu'ils sont obligés de payer des cotisations de pension alors que, vu leur âge (personnes nées avant le 1er décembre 1970), ils pourraient ne plus se constituer de carrière suffisante pour bénéficier de la pension minimale. Le projet d'arrêté prévoit que ces conjoints aidants pourront assimiler, moyennant des cotisations volontaires, certaines périodes avant l'introduction du statut social des travailleurs indépendants. (\*) du 22 décembre 1967.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>